

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes générales accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux IFRS. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 11 mars 2019



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

Aux porteurs de parts de :

FONDS RBC ET PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC

Fonds de bons du Trésor canadien RBC
 Fonds du marché monétaire canadien RBC
 Fonds du marché monétaire Plus RBC
 Fonds du marché monétaire américain RBC
 Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC
 Fonds canadien de revenu à court terme RBC
 Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC
 Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC
 Fonds indiciel obligataire canadien RBC
 Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC
 Fonds d'obligations RBC
 Fonds d'obligations Vision RBC
 Fonds d'obligations étrangères RBC
 Fonds d'obligations mondiales et de devises RBC
 Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC
 Fonds d'obligations à rendement élevé RBC
 Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC
 Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC
 Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC
 Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC
 Fonds en devises des marchés émergents RBC
 Fonds d'obligations de marchés émergents RBC
 Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)
 Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay
 Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay
 Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)
 Portefeuille prudence d'obligations RBC
 Portefeuille d'obligations essentielles RBC
 Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC
 Solution de versement géré RBC
 Solution de versement géré RBC – Évolué
 Solution de versement géré RBC – Évolué Plus
 Fonds de revenu mensuel RBC
 Fonds de revenu mensuel américain RBC
 Fonds équilibré RBC
 Fonds équilibré mondial RBC
 Fonds équilibré Vision RBC
 Fonds prudent de croissance et de revenu RBC
 Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC
 Fonds mondial de croissance et de revenu RBC
 Solution de revenu de retraite RBC
 Portefeuille de retraite 2020 RBC
 Portefeuille de retraite 2025 RBC
 Portefeuille de retraite 2030 RBC
 Portefeuille de retraite 2035 RBC
 Portefeuille de retraite 2040 RBC
 Portefeuille de retraite 2045 RBC
 Portefeuille de retraite 2050 RBC
 Portefeuille prudence élevée sélect RBC
 Portefeuille prudence sélect RBC
 Portefeuille équilibré sélect RBC
 Portefeuille de croissance sélect RBC
 Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC
 Portefeuille prudence choix sélect RBC
 Portefeuille équilibré choix sélect RBC

Portefeuille de croissance choix sélect RBC
 Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC
 Fonds canadien de dividendes RBC
 Fonds d'actions canadiennes RBC
 Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC
 Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC
 Fonds tendance d'actions canadiennes RBC
 Fonds d'actions canadiennes Vision RBC
 Fonds indiciel canadien RBC
 Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC
 Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC
 Fonds nord-américain de valeur RBC
 Fonds nord-américain de croissance RBC
 Fonds américain de dividendes RBC
 Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC
 Fonds d'actions américaines RBC
 Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC
 Fonds d'actions américaines QUBE RBC
 Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC
 Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC
 Fonds de valeur d'actions américaines RBC
 Fonds indiciel américain RBC
 Fonds américain indiciel neutre en devises RBC
 Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)
 Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC
 Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC
 Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC
 Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC
 Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II
 Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC
 Fonds international de croissance de dividendes RBC
 Fonds d'actions internationales RBC
 Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC
 Fonds international indiciel neutre en devises RBC
 Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC
 Fonds européen de dividendes RBC
 Fonds d'actions européennes RBC
 Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
 Fonds d'actions asiatiques RBC
 Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC
 Fonds d'actions japonaises RBC
 Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
 Fonds d'actions mondiales RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC
 Fonds d'actions mondiales QUBE RBC
 Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC
 Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC
 Fonds d'actions mondiales Vision RBC

Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions Monde tous les pays QUBE RBC
 Fonds d'actions Monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC
 Fonds mondial d'énergie RBC
 Fonds mondial de métaux précieux RBC
 Fonds mondial de ressources RBC
 Fonds mondial de technologie RBC
 Portefeuille privé de revenu à court terme RBC
 Portefeuille privé d'obligations de sociétés canadiennes RBC
 Portefeuille privé de revenu RBC
 Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC
 (sera renommé Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC)
 Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes de croissance RBC
 Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC
 Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC
 Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC
 Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions EAEO RBC
 Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC
 Portefeuille privé d'actions mondiales RBC

FONDS DE PLACEMENT PHILLIPS, HAGER & NORTH

Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North
 Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North
 Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North
 Fonds d'obligations Phillips, Hager & North
 Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North
 Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North
 Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North
 Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North
 Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North
 Fonds équilibré Phillips, Hager & North
 Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North
 Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North
 Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North
 Fonds sous-jacent d'actions canadiennes Phillips, Hager & North
 Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II Phillips, Hager & North
 Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North
 Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North
 Fonds Vintage Phillips, Hager & North
 Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North
 Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North

Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North
Fonds d'actions américaines avec couverture
de change Phillips, Hager & North
Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North
Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North
Fonds d'actions outre-mer avec couverture
de change Phillips, Hager & North
Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North

Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2055 Phillips, Hager & North

Fonds fiduciaire de retraite équilibré
Phillips, Hager & North
Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes
Phillips, Hager & North
Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus
Phillips, Hager & North
(collectivement, les « Fonds », individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers annuels au 31 décembre 2018 ci-joints de chacun des Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chacun des Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux dates de fin de période indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états des variations de la valeur liquidative pour les périodes indiquées à la note 2;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chacun des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel 2018 de la direction sur le rendement du Fonds de chacun des Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chacun des Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chacun des Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chacun des Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chacun des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chacun des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chacun des Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener tout Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 11 mars 2019



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ CHOIX SÉLECT RBC

Le 31 décembre 2018

Nombre de titres	Titres	Coût	Juste valeur	% de l'actif net
FONDS SOUS-JACENTS				
155 853	Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*	1 624 \$	1 490 \$	
584 057	Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)*	6 051	5 733	
740 365	Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay*	7 737	7 138	
435 553	Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)*	4 404	4 384	
440 659	Fonds de valeur américaine CI	11 373	19 832	
98 663	Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	11 879	13 605	
138 596	Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes	8 336	9 132	
275 434	Catégorie croissance internationale Invesco	3 547	7 776	
1 389 322	Fonds de croissance international Invesco	12 144	12 029	
638 452	Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North*	7 115	7 007	
1 070 197	Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North*	10 748	10 572	
2 044 108	Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North*	23 115	22 636	
621 475	Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North*	9 131	9 973	
3 532 942	Fonds d'obligations RBC*	23 308	23 764	
238 673	Fonds canadien de dividendes RBC*	13 505	16 025	
983 587	Fonds d'actions canadiennes RBC*	21 383	19 049	
149 515	Fonds du marché monétaire canadien RBC*	1 495	1 495	
132 897	Fonds de dividendes de marchés émergents RBC*	1 989	1 634	
594 378	Fonds d'actions de marchés émergents RBC*	7 114	9 896	
131 738	Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC*	1 969	1 809	
695 828	Fonds d'obligations étrangères RBC*	7 546	7 628	
3 011 293	Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC*	29 828	28 680	
169 685	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC*	1 843	1 710	
1 562 283	Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC*	19 767	18 727	
1 728 255	Fonds d'actions internationales Renaissance	13 933	19 894	
296 639	Fonds de moyennes sociétés américaines TD	5 689	9 693	
TOTAL DES FONDS SOUS-JACENTS		266 573	291 311	99,5
PLACEMENTS À COURT TERME†		3 269	3 269	1,1
TOTAL DES PLACEMENTS		269 842 \$	294 580	100,6
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (DE PASSIF) NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			(1 730)	(0,6)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			292 850 \$	100,0

* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 8 des notes générales).

† Les placements à court terme, qui peuvent comprendre des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des dépôts à terme et des billets à escompte, portent intérêt à des taux variant de 2,14 % à 2,25 % et viennent à échéance entre le 14 janvier 2019 et le 24 janvier 2019.



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes générales)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	294 580 \$	322 788 \$
Trésorerie	91	96
Souscriptions à recevoir	218	43
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	294 890	322 928
PASSIF		
Montant à payer à des courtiers	1 500	–
Rachats à payer	48	143
Créditeurs et charges à payer	492	573
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	2 040	716
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	292 850 \$	322 212 \$
Placements, au coût	269 842 \$	264 789 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	252 580 \$	302 756 \$
SÉRIE CONSEILLERS	1 998 \$	1 816 \$
SÉRIE F	38 272 \$	17 640 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	13,10 \$	14,47 \$
SÉRIE CONSEILLERS	13,09 \$	14,46 \$
SÉRIE F	10,00 \$	11,04 \$

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes générales)	2018	2017
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes générales)		
Intérêts à distribuer	59 \$	61 \$
Revenu tiré des fiducies de placement	15 237	11 889
Gain (perte) net réalisé sur les placements	10 920	12 346
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(33 261)	6 693
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(7 045)	30 989
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	(7 045)	30 989
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	5 551	5 936
Frais d'administration	151	157
Frais liés au Comité d'examen indépendant	2	3
TPS/TVH	596	640
TOTAL DES CHARGES	6 300	6 736
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(13 345) \$	24 253 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	(12 234) \$	23 297 \$
SÉRIE CONSEILLERS	(101) \$	136 \$
SÉRIE F	(1 010) \$	820 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	(0,63) \$	1,08 \$
SÉRIE CONSEILLERS	(0,74) \$	1,07 \$
SÉRIE F	(0,43) \$	0,92 \$



Tableaux des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes générales)	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	(13 345) \$	24 253 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts à distribuer	–	–
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	(15 237)	(11 889)
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(10 920)	(12 346)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements	33 261	(6 693)
(Augmentation) diminution des débiteurs	–	(1)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(81)	3
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	–	–
Coût des placements acquis	(200 864)	(159 949)
Produit de la vente et à l'échéance de placements	223 468	187 288
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	16 282	20 666
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	32 484	24 420
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables	(48 308)	(44 964)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(463)	(117)
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(16 287) \$	(20 661) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(5)	5
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	96	91
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	91 \$	96 \$
Intérêts reçus (payés)	59 \$	60 \$
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	– \$	– \$



États des variations de la valeur liquidative (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes générales)	Série A		Série Conseillers		Série F		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	302 756 \$	311 622 \$	1 816 \$	1 923 \$	17 640 \$	4 939 \$	322 212 \$	318 484 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(12 234)	23 297	(101)	136	(1 010)	820	(13 345)	24 253
Frais de rachat anticipé	–	1	–	–	–	–	–	1
Produit de l'émission de parts rachetables	19 366	21 287	1 103	468	26 177	13 832	46 646	35 587
Réinvestissement des distributions								
aux porteurs de parts rachetables	12 760	8 031	88	42	1 529	385	14 377	8 458
Rachat de parts rachetables	(57 275)	(53 421)	(807)	(704)	(4 118)	(1 871)	(62 200)	(55 996)
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS								
SUR LES PARTS RACHETABLES	(25 149)	(24 102)	384	(194)	23 588	12 346	(1 177)	(11 950)
Distributions tirées du revenu net	(586)	–	(5)	–	(410)	–	(1 001)	–
Distributions tirées des gains nets	(12 207)	(8 061)	(96)	(49)	(1 536)	(465)	(13 839)	(8 575)
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX								
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(12 793)	(8 061)	(101)	(49)	(1 946)	(465)	(14 840)	(8 575)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(50 176)	(8 866)	182	(107)	20 632	12 701	(29 362)	3 728
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	252 580 \$	302 756 \$	1 998 \$	1 816 \$	38 272 \$	17 640 \$	292 850 \$	322 212 \$



Le 31 décembre 2018

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes générales)

L'objectif de placement de ce fonds de répartition stratégique de l'actif consiste à offrir une croissance du capital à long terme et un revenu modéré.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes générales)

Le fonds investit principalement dans d'autres fonds communs de placement. L'exposition du fonds au risque lié aux instruments financiers dépend de la composition de l'actif des fonds communs sous-jacents. Les tableaux suivants présentent les risques auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques.

Risque de crédit (%)

Les titres exposés au risque de crédit, à l'exclusion des placements à court terme, comptent pour 41,2 % (38,9 % au 31 décembre 2017) de la valeur liquidative du fonds. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
AAA	17,6	32,8
AA	23,9	28,8
A	17,3	12,3
BBB	24,1	12,4
BB	6,7	5,6
B	7,4	4,2
CCC	0,7	1,6
Sans notation	2,3	2,3
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fonds de revenu	41,2	39,4
Fonds d'actions canadiennes	20,2	19,8
Fonds d'actions américaines	19,9	20,6
Fonds d'actions internationales	18,2	17,8
Trésorerie/Autres	0,5	2,4
Total	100,0	100,0

Se reporter aux notes générales à la suite des présentes.

Risque de taux d'intérêt (%)

Les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exclusion des placements à court terme, comptent pour 41,3 % (38,9 % au 31 décembre 2017) de la valeur liquidative du fonds. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins de un an	3,7	4,0
1 an à 5 ans	43,8	48,6
5 ans à 10 ans	27,3	24,8
Plus de 10 ans	25,2	22,6
Total	100,0	100,0

En date du 31 décembre 2018, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu respectivement diminuer ou augmenter d'environ 2,5 % (2,3 % au 31 décembre 2017). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du fonds au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dollar américain	15,2	16,2
Euro	3,6	2,8
Yen japonais	2,4	2,3
Livre sterling	2,2	2,6
Dollar de Hong Kong	1,9	1,7
Franc suisse	1,1	1,1
Real brésilien	0,8	0,5
Nouveau dollar taïwanais	0,8	0,6
Rand sud-africain	0,7	0,6
Won sud-coréen	0,6	0,7
Roupie indienne	0,5	–
Couronne danoise	0,5	0,5
Dollar australien	–	0,5
Autres devises	4,2	2,2
Total	34,5	32,3

En date du 31 décembre 2018, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du fonds aurait pu respectivement diminuer ou augmenter d'environ 1,7 % (1,6 % au 31 décembre 2017), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.



Le 31 décembre 2018

Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 1 % du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du fonds, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du fonds et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Indice S&P/TSX Capped Composite Total Return Index	+ ou - 0,5	+ ou - 0,5

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes générales)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 décembre 2018 et 2017.

31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	291 311	–	–	291 311
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	3 269	–	3 269
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	291 311	3 269	–	294 580
% du total du portefeuille	98,9	1,1	–	100,0

31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	314 378	–	–	314 378
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	8 410	–	8 410
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	314 378	8 410	–	322 788
% du total du portefeuille	97,4	2,6	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Se reporter aux notes générales à la suite des présentes.

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes générales)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série de parts du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels suivants, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série de parts du fonds.

Les frais de gestion payables à RBC GMA pour les parts de série A et de série Conseillers du fonds sont des frais variables calculés de manière à ce que l'ensemble des frais et des charges compris dans le ratio des frais de gestion, autres que le coût additionnel de la TPS/TVH, soit équivalent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative moyenne de chacune de ces séries du fonds (le « pourcentage déterminé »). Le pourcentage déterminé comprend les frais de gestion, les frais d'administration, les taxes (autres que le coût additionnel de la TPS/TVH), les autres frais liés au fonds ainsi que la quote-part du ratio des frais de gestion des fonds sous-jacents. Le pourcentage déterminé pour les parts de série A et de série Conseillers est établi à 2,05 %.

Les frais de gestion payables à RBC GMA pour les parts de série F du fonds sont des frais fixes, et le ratio des frais de gestion pour les parts de série F comprend les frais de gestion, les frais d'administration, les taxes, les autres frais liés au fonds ainsi que la quote-part du ratio des frais de gestion des fonds sous-jacents.

	Frais de gestion*	Frais d'administration
Série A	1,87 %	0,05 %
Série Conseillers	1,87 %	0,05 %
Série F	1,00 %	0,05 %

* Les frais de gestion pour les parts de série A et de série Conseillers représentent le taux réel moyen des frais de gestion pour la période close le 31 décembre 2018.

Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Nombre de parts détenues		
Série F	110	104
Valeur des parts	1	1



Le 31 décembre 2018

Entités structurées non consolidées (%)
(se reporter à la note 3 des notes générales)

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds parrainés (« Participation »). Tous les fonds parrainés sont établis au Canada et y exercent leurs activités.

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)	0,5	0,3	–	–
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)	2,0	0,3	–	–
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay	2,4	0,4	–	–
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)	1,5	0,3	–	–
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	2,4	0,2	4,3	0,3
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North	3,6	0,2	9,0	0,5
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	7,7	0,3	12,7	0,5
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	3,4	0,2	3,4	0,2
Fonds d'obligations RBC	8,1	0,1	12,9	0,2
Fonds canadien de dividendes RBC	5,5	0,1	5,4	0,1
Fonds d'actions canadiennes RBC	6,5	0,9	6,5	0,8
Fonds du marché monétaire canadien RBC	0,5	0,1	0,5	0,1
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	0,6	0,2	–	–
Fonds d'actions de marchés émergents RBC	3,4	0,2	4,4	0,4
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC	0,6	0,3	–	–

Se reporter aux notes générales à la suite des présentes.

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds d'obligations étrangères RBC	2,6	0,1	–	–
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC	9,8	0,3	–	–
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC	0,6	–	–	–
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC	6,4	1,5	6,9	1,3

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds non parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds non parrainés (« Participation »).

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds de valeur américaine CI	6,7	3,5	6,8	4,3
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	4,7	0,4	4,7	0,5
Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes	3,2	0,9	3,2	1,0
Catégorie croissance internationale Invesco	2,7	1,3	3,4	1,7
Fonds de croissance international Invesco	4,1	2,8	3,3	2,4
Fonds d'actions internationales Renaissance	6,7	5,4	6,7	7,5
Fonds de moyennes sociétés américaines TD	3,3	0,6	3,4	0,8

Impôts (en milliers de dollars)
(se reporter à la note 6 des notes générales)

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2018.



Le 31 décembre 2018

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 31 décembre
(se reporter à la note 2 des notes générales)

2018 2017

Série A

Nombre de parts à l'ouverture	20 919	22 597
Nombre de parts émises	1 347	1 492
Nombre de parts réinvesties	994	554
Nombre de parts rachetées	(3 974)	(3 724)
Nombre de parts à la clôture	19 286	20 919

Série Conseillers

Nombre de parts à l'ouverture	126	140
Nombre de parts émises	76	32
Nombre de parts réinvesties	7	3
Nombre de parts rachetées	(56)	(49)
Nombre de parts à la clôture	153	126

Série F

Nombre de parts à l'ouverture	1 597	474
Nombre de parts émises	2 449	1 257
Nombre de parts réinvesties	156	35
Nombre de parts rachetées	(376)	(169)
Nombre de parts à la clôture	3 826	1 597

1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 11 mars 2019.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N et de série O.

Les parts de série A ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés et sont assorties de frais d'acquisition initiaux ou de frais d'acquisition réduits. Pour certains fonds, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont assorties d'une option de frais d'acquisition reportés. Dans le cas des frais d'acquisition initiaux, les investisseurs paient des frais d'acquisition variant de 0 % à 5 % du montant investi. Dans le cas des frais d'acquisition reportés ou des frais d'acquisition réduits, des frais d'acquisition peuvent s'appliquer, comme il est indiqué dans le prospectus simplifié.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (« PHN GF ») ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds communs de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement à RBC GMA des frais négociés en contrepartie des services de conseils en placement.

2. Exercice

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date du 31 décembre 2018 et 2017, le cas échéant, et pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre 2018 et 2017, le cas échéant, sauf pour les fonds ou les séries établies au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les principales méthodes comptables des fonds, lesquels sont des entités d'investissement, sont les suivantes :

Adoption de nouvelles normes comptables Les fonds ont adopté IFRS 9 *Instruments financiers* le 1^{er} janvier 2018. La nouvelle norme exige que les actifs financiers soient classés au coût amorti et à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), selon le modèle économique adopté par l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs

financiers. La détermination du modèle économique adopté nécessite un jugement comptable. IFRS 9 établit également un nouveau modèle de perte sur créances attendue.

L'adoption d'IFRS 9, qui a été appliquée rétrospectivement sans l'utilisation de données acquises a posteriori, n'a entraîné aucun changement à l'évaluation des instruments financiers pour la période considérée ou la période comparative. Les actifs financiers auparavant désignés à la JVRN conformément à IAS 39 *Instruments financiers* doivent désormais être classés et évalués à la JVRN. Les actifs et les passifs financiers auparavant classés à la JVRN à des fins de transaction sont toujours classés comme détenus à des fins de transaction et évalués à la JVRN. Les autres actifs et passifs financiers continueront d'être évalués au coût amorti. L'application du nouveau modèle de dépréciation n'a eu aucune incidence notable.

Par ailleurs, certaines données comparatives figurant aux états du résultat global ont été révisées afin de respecter les obligations d'information relatives à l'application initiale d'IFRS 9. Les montants qui étaient auparavant comptabilisés aux postes « Gain (perte) net sur les devises et les autres éléments d'actif net », « Autres dérivés » ou « Gain (perte) net sur les contrats à terme normalisés » sont désormais comptabilisés au poste « Revenus tirés des instruments dérivés ». Par ailleurs, certains montants qui étaient auparavant comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) » sont désormais comptabilisés au poste « Revenu tiré des fiducies de placement ».

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés Chaque fond classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN. Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par le gestionnaire ou l'une de ses sociétés liées (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. La hiérarchie des données se résume comme suit :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les prix des vendeurs et les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des vendeurs;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les changements de méthode d'évaluation peuvent donner lieu à des transferts vers ou depuis le niveau désigné pour un placement.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées en bourse sont évalués d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts et les débentures sont évalués d'après le cours de clôture, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués à la juste valeur, qui se rapproche du coût majoré des intérêts courus.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés dans le gain (perte) net réalisé sur les placements dans les états du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Swaps de rendement total – Un swap de rendement total est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement total sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste

« Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir sur les contrats de swaps » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » de l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement total consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus tirés des instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants versés ou reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus tirés des instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillances sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui sont des fonds communs de placement sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas du Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, du Fonds du marché monétaire américain RBC, du Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, du Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, du Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, du Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, du Fonds stratégique

d'obligations à revenu \$ US RBC, du Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay [Canada], du Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay [Canada], du Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, du Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay [Canada] et du Fonds de revenu mensuel américain RBC) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada) et le Fonds de revenu mensuel américain RBC, les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à cette série. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements, sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant de fonds sous-jacents et d'autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que verse le fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés au poste « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part Dans l'état du résultat global, l'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

ARS – Peso argentin	KZT – Tenge kazakh
AUD – Dollar australien	MXN – Peso mexicain
BRL – Real brésilien	MYR – Ringgit malais
CAD – Dollar canadien	NOK – Couronne norvégienne
CHF – Franc suisse	NZD – Dollar néo-zélandais
CLP – Peso chilien	PEN – Nouveau sol péruvien
CNY – Renminbi chinois	PHP – Peso philippin
COP – Peso colombien	PLN – Zloty polonais
CZK – Couronne tchèque	RON – Leu roumain
DKK – Couronne danoise	RUB – Rouble russe
EUR – Euro	SEK – Couronne suédoise
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	THB – Baht thaïlandais
HUF – Forint hongrois	TRY – Nouvelle livre turque
IDR – Rupiah indonésienne	TWD – Nouveau dollar taïwanais
ILS – Nouveau shekel israélien	USD – Dollar américain
INR – Roupie indienne	UYU – Peso uruguayen
JPY – Yen japonais	ZAR – Rand sud-africain
KRW – Won sud-coréen	

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques sont ceux auxquels le fonds est directement exposé et l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte dans l'éventualité où l'émetteur d'un titre ou une contrepartie ne serait pas en mesure de respecter ses obligations financières. La valeur comptable des placements et des autres éléments d'actif inscrits dans l'état de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de

crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins AA/Aa. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette des instruments financiers à une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent, et diminue si les taux d'intérêt montent.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en

monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (« RBC SI »). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une

notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient certaines charges d'exploitation directement, notamment les frais liés au Comité d'examen indépendant des fonds, les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais des fonds »), ainsi que les taxes (incluant entre autres la TPS/TVH). Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds communs sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds commun sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement, qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds commun sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds communs sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller du Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, du Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC, du Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC, du Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC, du Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC, du Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC et d'une partie du Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North. RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller d'une partie du Fonds d'obligations étrangères RBC, d'une partie du Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC,

d'une partie du Fonds de revenu mensuel américain RBC, du Fonds équilibré RBC (pour le volet actions européennes du fonds), du Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet actions européennes du fonds), du Fonds international de croissance de dividendes RBC, du Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet actions européennes du fonds), du Fonds européen de dividendes RBC, du Fonds d'actions européennes RBC, du Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC, du Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents RBC, du Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC, du Fonds mondial de croissance de dividendes RBC, du Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC, du Fonds d'actions mondiales RBC, du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, du Fonds d'actions mondiales Vision RBC, du Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, du Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North et du Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North. RBC Investment Management (Asia) Limited est le sous-conseiller du Fonds équilibré RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds équilibré Vision RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds d'actions asiatiques RBC, du Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC et du Fonds d'actions japonaises RBC. BlueBay Asset Management LLP est le sous-conseiller du Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay, du Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, du Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada) et du Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada).

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux transactions suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.